

BC Avry
Michael Pillonel
Impasse de la Foret 6
CH-1782 Lossy

T +41 78 618 17 59
info@bcavry.ch
www.bcavry.ch

Concept de protection

Badminton à partir du 13 septembre 2021

Version : 13 septembre 2021

Auteur : Michael Pillonel



1. Situation initiale

Comme annoncé mercredi par le Conseil fédéral, l'obligation du certificat Covid sera étendue à partir du 13 septembre. Afin d'endiguer la pandémie du coronavirus, les nouvelles mesures prévoient désormais la présentation d'un certificat Covid valide à l'entrée d'espaces intérieurs tels que les installations de loisirs et de sport et lors de la participation à des événements (sportifs).

Comme déjà annoncé la semaine dernière, Swiss Badminton soutient cette extension de l'obligation de présenter le certificat, qui est également approuvée par Swiss Olympic, et appelle également la communauté du badminton en Suisse à se faire vacciner si possible. De cette façon, nous voulons faire partie de la solution pour contenir le virus et permettre de continuer à jouer au badminton.

2. Préambule

Les directives de l'OFSP s'appliquent. Néanmoins, les cantons et les communes peuvent mettre des mesures en place qui sont plus restrictives que celles de la Confédération. Dans ce cas, les directives cantonales/communales sont applicables. Les concepts de protection des exploitants d'installations doivent également être respectés en tout temps.

3. Concept de protection

Un concept de protection doit être élaboré et mis en œuvre par le club/l'organisateur/le centre.

4. Responsabilité

La responsabilité pour la mise en pratique du présent concept incombe aux responsables des clubs/tournois/centres – un/e responsable Covid-19 doit être défini. Swiss Badminton compte sur votre solidarité.

5. Les principes fondamentaux suivants doivent forcément être respectés :

1. **Pas de symptôme à l'entraînement/l'événement**

Les sportif/ves et entraîneur.e.s/personnes encadrantes présentant des symptômes ne sont pas autorisées à participer aux entraînements/compétitions. Elles doivent rester à la maison, voire s'isoler, contacter leur médecin pour définir la marche à suivre.

2. **Respect des prescriptions d'hygiène de l'OFSP**

Se laver/désinfecter soigneusement et régulièrement les mains, surtout avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

3. **Etablir des listes de présence**

Les contacts étroits doivent être enregistrés pendant 14 jours afin de retracer les éventuelles chaînes d'infection et doivent pouvoir être présentés à la demande des autorités sanitaires.

Pour simplifier le traçage des contacts, l'application SwissCovid avec code QR peut être utilisée. Il est également possible de tenir des listes de présence.

4. **Port de masque à l'intérieur des espaces publics**

Les masques ne sont pas obligatoires lors de l'entraînement. Toutefois, à l'intérieur d'un espace public, le port du masque reste obligatoire en dehors de l'entraînement pour les personnes âgées de 12 ans et plus (pour les événements sans obligation du certificat).

5. **Responsable COVID-19**

Chaque club/organisateur doit désigner un/e responsable COVID-19, qui est à disposition des membres/participant.e.s en cas de question. Le/la responsable sera chargé de veiller au respect des directives que les directives en vigueur.

6. Entraînements

- Les groupes d'entraînements fixes* jusqu'à 30 personnes peuvent s'entraîner sans certificat. Cela signifie que les entraînements de clubs peuvent continuer à avoir lieu sans effort supplémentaire.
- Si le groupe est supérieur à 30 personnes, le certificat devient obligatoire.
- Veuillez noter que les exploitant.e.s des installations décident généralement si l'entraînement des clubs a lieu avec ou sans certificat.

* cela s'applique aussi aux groupes d'entraînement mixte (jeunes de moins de 16 ans et adultes de plus de 16 ans). Swiss Badminton recommande aux moins de 16 ans de porter un masque s'ils ne sont pas vaccinés, pas guéris ou pas testés (exception : sur le terrain)

7. Interclub

- Les matchs IC sont des événements sportifs et le certificat est donc obligatoire pour toutes les ligues (y compris les joueurs/euses, spectateurs/trices, coaches, arbitres, etc.)
- Les jeunes de moins de 16 ans sont actuellement exemptés de l'obligation de présenter un certificat.
- Le traçage des contacts doit être effectué pendant le match IC :
 - Un outil d'enregistrement gratuit est disponible sur l'application SwissCovid.
 - Des listes de présence peuvent également être tenues.
- Les dispositions suivantes s'appliquent aux groupes mixtes (jeunes de moins de 16 ans et personnes de plus de 16 ans) :
 - Aucune obligation de certificat jusqu'à 16 ans
 - Certificat obligatoire à partir de 16 ans
 - Les jeunes de moins de 16 ans qui sont vaccinés, guéris ou testés sont exemptés de l'obligation du port du masque.
 - Swiss Badminton recommande aux jeunes de moins de 16 ans de porter un masque s'ils ne sont pas vaccinés, pas guéris ou pas testés (exception : sur le terrain).

8. Événements du club (indoor)

Les manifestations et festivités du club doivent être tenues avec le certificat. Les exceptions sont les événements de moins de 30 personnes, où les personnes participantes se connaissent toutes et qui se déroulent dans des locaux séparés en groupes homogènes (par exemple, un entraînement).

9. Informations complémentaires

9.1. Applications Covid importantes ([source OFSP](#)) :

9.1.1. Application Covid Certificate - Téléchargement pour les participants aux activités sportives



Le certificat Covid peut être utilisé sous forme papier ou sous forme électronique. À cette fin, l'application « COVID Certificate » peut être téléchargée gratuitement sur l'[App Store d'Apple](#), le [Play Store de Google](#) et l'[AppGallery de Huawei](#). Avec l'application, le code QR figurant sur le certificat COVID est scanné et enregistré sur le portable. Aucune donnée n'est sauvegardée dans un système central.

9.1.2. Covid Check App - pour le contrôle du certificat pour des organisateurs de tournois par exemple

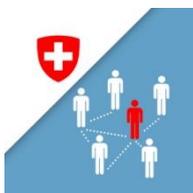


L'application « COVID Certificate Check » tout comme l'application « COVID Certificate », peut être téléchargée gratuitement sur l'[App Store d'Apple](#), le [Play Store de Google](#) et l'[AppGallery de Huawei](#).

L'application « COVID Certificate Check » a été développée afin de pouvoir vérifier l'authenticité et la validité d'un certificat COVID. Elle permettra de scanner le code QR sur le certificat papier ou dans l'application « COVID Certificate » et de vérifier la signature électronique qu'il contient. La personne qui procède au contrôle dans l'application « COVID Certificate Check » voit alors le nom et la date de naissance du titulaire et si le certificat COVID est valide. Elle doit alors comparer le nom et la date de naissance avec un document d'identité sur lequel figure une photo (carte d'identité, passeport, permis de conduire, permis de séjour, carte d'étudiant ou SwissPass, par exemple), si la personne est inconnue au contrôleur, et s'assurer ainsi que le certificat a bien été établi pour cette personne.

Lors de la vérification, l'application ne sauvegarde aucune donnée dans un système central ou dans l'application « COVID Certificate Check ».

9.1.3. SwissCovid App - par exemple, création de codes QR pour le traçage de contacts pour les organisateurs de tournois



L'application SwissCovid peut également être utilisée comme outil de traçage de contacts. L'organisateur d'un événement crée un code QR que les participants scannent à leur arrivée. Après la manifestation, ils confirment dans l'application qu'ils sont partis. Ces informations sont stockées localement sur leur téléphone pendant 14 jours. Si, après l'événement, une personne est testée positive au coronavirus et saisit son code COVID dans l'application, tous les participants présents à la même manifestation que la personne infectée (en même temps qu'elle et jusqu'à 30 minutes après son départ) reçoivent une notification automatique.

Installer l'application SwissCovid : [Play Store de Google pour Android](#) ou [App Store d'Apple pour iOS](#)

9.2. Les tests qui sont valables pour le certificat ([source OFSP](#))

- Test PCR négatif ou
- Test antigénique négatif

Pour les autotests et pour les tests anticorps, aucun certificat Covid n'est délivré.

9.3. Quelle est la durée de validité du certificat ? ([Source BAG](#))

9.3.1. Pour les personnes vaccinées

- 365 jours à compter de l'administration de la dernière dose du vaccin

9.3.2. Pour les personnes guéries

- La validité commence le 11e jour suivant le résultat de test positif et dure 180 jours à compter du résultat du test

9.3.3. Pour les personnes testées négatives

- Test PCR : 72 heures après le prélèvement de l'échantillon
- Test rapide antigénique : 48 heures après le prélèvement de l'échantillon

De plus amples informations sont disponibles sur le site de [l'OFSP](#).

10. Tournois/événements

10.1. Événements à l'intérieur sans certificat COVID

- Si le public est assis, 1'000 personnes au maximum (y compris les joueurs/euses) peuvent assister à l'événement. Si les personnes sont debout ou qu'elles peuvent circuler, le nombre admis est de max. 250 (ou au maximum de deux tiers de la capacité de la salle).
- Les personnes qui n'ont pas été complètement vaccinées devraient idéalement se tester avant l'événement à l'aide d'un auto-test.
- Le public est tenu de porter un masque et de respecter la distanciation minimale.
- La consommation de nourriture et de boissons n'est autorisée que dans les zones prévues pour la restauration. Si les coordonnées sont enregistrées, la consommation est également autorisée sur le siège des gradins.

10.2. Événements avec certificat COVID (à l'intérieur ou à l'extérieur)

- Pour les événements dont l'accès est limité aux personnes possédant un certificat COVID, aucune restriction ne s'applique désormais, même pour les grands événements. Toutefois, un concept de protection doit préciser comment l'accès doit être limité aux personnes disposant d'un certificat. Les manifestations de plus de 1 000 personnes nécessitent une autorisation cantonale.

11. 1^{er} responsable COVID

Prénom : Christophe
Nom : Stammet
E-Mail : christophestammet@hotmail.de
Portable : +352 691 899 620
Club : BC-Avry

12. 2^{ème} responsable COVID

Prénom : Michael
Nom : Pillonel
E-Mail : michael.pillonel@gmail.com
Portable : +41786181759
Club : BC-Avry

Lossy, le 13 septembre 2021

Président BC Avry
Michael Pillonel

